Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de DINAN
Canton de DINAN-OUEST
Commune de BRUSVILY

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 022-212200216-20260224-DEL202604-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le neuf février à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Mme DOUENAT Marie-Claire, Maire.
Date de convocation : 05/02/2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 11 Pouvoir : 03 Exprimés : 14
Présents : Marie-Claire DOUENAT, Evelyne BARDOU, Michel MARIE, Jacqueline LEYZOUR, Franck BRIEUC, Claudine DELACOURT, Claude ROBERT, Colette PELOU, Yves BOULAU, Suzanne PERINA, Sandrine DUPAS
Absents excusés : André BARDOU (procuration à Michel MARIE), Anne DEBEIX (procuration à Sandrine DUPAS), Patrick BOGUENET (procuration à Jacqueline LEYZOUR)
Absent : Karl PIRON
Secrétaire de séance : Suzanne PERINA

N° 2026-04
Mise à disposition partielle du personnel au S.I.R.S. Brusvily/Plumaudan à compter du 1er janvier 2025

Lors de la réunion du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Brusvily/Plumaudan du 14 juin 2025, le comité syndical a décidé d'établir une convention de mise à disposition de la secrétaire du syndicat sur la base d'une Durée Hebdomadaire de Service de 07 h 00/35 h 00 à compter du 1er janvier 2025 jusqu'au 31 août 2026.

Le conseil municipal de Brusvily doit également délibérer afin d'établir la convention correspondante.

Le S.I.R.S. rembourse à la commune de Brusvily la rémunération brute et les charges sociales de cet agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Décide d'établir un avenant à la convention de mise à disposition de la secrétaire du S.I.R.S. sur la base d'une D.H.S. de 07 h 00/35 h 00 à compter du 1er janvier 2025 jusqu'au 31 août 2026,
Mandate Mme le Maire pour signer cette convention puis l'arrêté individuel.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Marie-Claire DOUENAT

Le secrétaire de séance,
Suzanne PERINA